

QUOTAS ET HORS QUOTAS – LIGUE HAUTS DE FRANCE DE JUDO 2018 / 2019 :

BENJAMINS :

-Quotas attribués par la Ligue + 5 quotas supplémentaires pour l'ensemble des féminines et 5 quotas supplémentaires pour l'ensemble des masculins.

MINIMES :

-Quotas attribués par la Ligue

CADETS :

-1/2 FINALE : Quotas attribués par la FFJDA + 3 quotas supplémentaires pour l'ensemble des féminines et 3 quotas supplémentaires pour l'ensemble des masculins. Ces derniers seront inscrits sur la 1^{ère} ½ finale régionale et pourront bénéficier d'un accès à la 2^{nde} ½ finale régionale sous réserve de terminer 3^{ème} sur la première ½ finale.

Cas particulier : un judoka blessé pour la 1^{ère} ½ finale (parmi les 3 quotas supplémentaires) pourra participer à la 2^{ème} ½ finale sous réserve de présentation d'un certificat médical auprès de leur CTF départemental.

-Championnat régional cadets 2^{ème} division et championnat régional cadets Espoirs : Pas de quotas car inscription libre.

-Equipes : inscription libre sur la phase grande région.

JUNIORS :

-1/2 FINALE : Quotas attribués par la FFJDA + 3 quotas supplémentaires pour l'ensemble des féminines et 3 quotas supplémentaires pour l'ensemble des masculins (pour la ½ finale régionale).

-Equipes : inscription libre sur la phase grande région.

SENIORS :

-1/2 FINALE : Quotas attribués par la FFJDA + 3 quotas supplémentaires pour l'ensemble des féminines et 3 quotas supplémentaires pour l'ensemble des masculins.

-Championnat régional séniors 2^{ème} division : Pas de quotas car inscription libre.

-Equipes : inscription libre sur la phase grande région.

Les quotas supplémentaires non utilisés par un département ne peuvent être cédés à un autre département.

Les quotas octroyés par la FFJDA qui ne seront pas utilisés par un département (pour les ½ finales) pourront être redistribués sur les autres départements.

La ligue ne prendra en compte aucune demande de hq pour les individuels et les équipes (au-delà des quotas cités), pour l'ensemble des compétitions de ligue. Pour les demandes de hq ligue vers le national : les cts donneront un avis (avec consultation possible auprès du ctf du pôle et/ou du département) avant envoi à la ffjda pour décision (les demandes de HQ avec avis négatifs ne seront pas transmises à la fédération).